

[1854.]

BILL.

No. 204.

Acte pour venir en aide à certains médecins et chirurgiens pratiquants du Bas-Canada.

ATTENDU qu'il est expédient d'étendre " l'Acte pour amender l'acte Préambule.
 " d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-
 " Canada," 14^{me} et 15^{me} Victoria, chapitre 105, de manière à venir en 14 et 15 Viet.,
 aide à certaines autres personnes ci-après nommées, non comprises dans le chap. 105.
 dit acte d'amendement, et qui ont à juste titre le droit de profiter du
 bénéfice de cet acte :—A ces causes, qu'il soit statué, comme suit, etc.

I. John E. Bangs, Reuben Trumbull et Munroe Welles, de la division Le bénéfice de
 Ouest, de Missisquoi, Frédérick A. Cutter, de la division Est de Missis- l'acte cité dans
 coui et Richard Hutchinson, du comté de Shefford, qui pratiquaient la préambule
 10 comme médecins et chirurgiens dans le Bas-Canada, le et longtems avant étendu à cer-
 le vingt huitième jour de juillet mil huit cent quarante sept, époque à la- taines person-
 quelle l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale a pris nes.
 force de loi, et dont on a omis d'inclure les noms comme membres de la
 dite corporation ; auront droit, depuis et après la passation du présent acte,
 15 à tous les droits, privilèges et dispositions spécifiées dans le dit acte d'a-
 mendement cité dans le préambule du présent acte.

II. Le présent acte sera considéré comme un acte public.

Acte public